



Direction de la Culture - la Grange à Musique

Le Maire de Creil,

Visas

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22 ;

- Vu la délibération n°2 du conseil municipal en date du 6 février 2023, certifiée exécutoire le 15 février 2023 ; portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal ;

Considérant

Que la ville de Creil souhaite réaliser un spectacle musical dans le cadre des activités de la Grange à Musique, Que ce projet repose sur l'organisation de la prestation artistique du groupe « Blue Katrice », le samedi 9 mars 2024 à la Grange à Musique à Creil.

Décide

Article 1 : De signer une convention de prestation de services avec l'association La Cave aux Poètes, sise 58 rue des Fabricants à Roubaix (59100), représentée par son Directeur, monsieur Nicolas LEFEVRE, pour la réalisation de la prestation susmentionnée.

Article 2 : Le montant de la prestation est fixé à 1371.50€ TTC pour la prestation concernée. Le paiement interviendra sur présentation d'une facture établie en trois exemplaires et payable par mandat administratif conformément à la législation en vigueur.

Article 3 : D'imputer les dépenses correspondantes aux comptes prévus à cet effet sur le budget de la Ville.

Article 4 : Il sera rendu compte de la présente décision à la prochaine réunion du conseil municipal.

Article 5: La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Fait à Creil, le 14 février 2024

Jean-Claude-VIELEMAIN

Mare de Sreil

2 1 FEV. 2024

Date de notification :

Date de publication sur le site de la Ville : 21 FFV 2024